

PAT DU GRAND CLERMONT ET DU PNR DU LIVRADOIS-FOREZ

IDENTITE

Co-porteurs

PETR du Grand Clermont et PNR du Livradois-Forez

Dates d'entretien

22/11/2019, 04/12/2019 et 05/05/2020

Territoire

Puy-de-Dôme (63) – Auvergne Rhône-Alpes

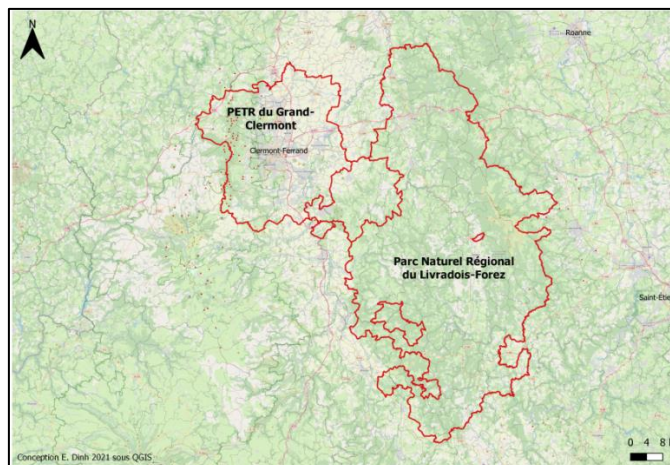
268 communes pour 511 000 habitants

4 EPCI

Contact

M-Elisabeth ANGO, Chargée de mission
PAT, Grand Clermont
04.73.25.22.25

animation.pat@legrandclermont.fr



PETR du Grand Clermont et PNR du Livradois-Forez (E. Dinh, 2021)

TYPOLOGIE

PAT agri-alimentaire de transition

Gouvernance agri-alimentaire ouverte

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d'action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Situé dans le **Massif central**, le territoire du PAT s'étend sur le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez à l'est et une partie du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à l'ouest, offrant ainsi une grande diversité de paysages et de ressources naturelles.

Le territoire couvre le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Grand Clermont, chargé de l'élaboration du SCoT et d'actions de développement territorial, et le Parc Naturel Régional (PNR) du Livradois-Forez, créé en 1986 en réaction au déclin démographique et économique du territoire. Il y a une forte habitude de travail, à la fois technique et politique, entre les deux territoires qui partagent une zone d'une vingtaine de communes et des sujets communs de développement territorial.

Le PETR du GC et le PNR du LV sont **deux régions agricoles** (37% de surface agricole utile soit 153 000 ha) **très contrastées**. Alors que le premier se compose majoritairement de plaines céréalières à gros rendements, doté de coopératives comme Limagrain qui est le 4^{ème} semencier au niveau mondial, le second est plus rural et orienté vers la production de viande avec ses éleveurs bovin et ovin.

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

Des actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation sont portées par le territoire avant l'engagement dans le PAT. L'**agriculture** est en effet **un des cœurs de métier du PNR** qui avait mis en place un réseau chargé de faciliter la transmission et l'installation d'exploitations agricoles, réseau aujourd'hui élargi à tout le territoire par le département qui en est désormais le porteur. Des objectifs en termes de meilleure

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

valorisation des produits agricoles ou de promotion des activités générant des emplois dans l'agriculture et la transformation figurent dans sa charte. Le PNR met aussi l'accent sur l'éducation à l'alimentation à destination des scolaires.

Le **SCoT du PETR** (datant de 2010), qui constitue sa feuille politique, affiche des objectifs d'autonomie alimentaire (au-dessus de 10-15% actuellement) et protège des parcelles de vigne et d'arboriculture, empêchant les communes de les urbaniser.

En 2015 est lancé le **projet de recherche « Inventer »** (PSDR4), sur les nouvelles façons d'alimenter et d'accompagner les territoires, qui prend comme terrains d'études les territoires ruraux et métropolitains de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Massif central et plus particulièrement le PETR et le PNR. C'est dans ce contexte que les deux territoires commencent à échanger sur le sujet et que vient l'idée d'une candidature commune pour l'élaboration d'un PAT cherchant à assurer un lien entre l'urbain et le rural.

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La démarche du PAT est participative et a été soutenue par la recherche-action PSDR4 Inventer menée par des chercheurs clermontois.

Elle débute à la suite de leur sélection en tant que lauréat de l'AAP 2016-2017 du PNA. Le PAT est élaboré de printemps 2017 à l'automne 2018, s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic de territoire, des **groupes de travail et des plénières**, organisées avec les acteurs-clés du territoire, afin de définir les actions à mettre en œuvre en priorité, ainsi que sur deux scénarii prospectifs établis par le cabinet Solagro à partir du scénario national Afterres 2050.

Le PAT est reconnu par le Ministère de l'Agriculture en septembre 2017.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le PAT repose sur une **co-maîtrise d'ouvrage entre le PETR**, qui assure le portage administratif du PAT, **et le PNR**. Le syndicat mixte du PETR comprend un Comité syndical (64 élus titulaires et 64 suppléants issus des 4 territoires membres), un Bureau syndical (23 membres) et un Président assisté de 8 vice-présidents. A date du dernier entretien, le Vice-président en charge du PAT était Jean-Pierre Buche.

Le PNR est lui géré par un syndicat mixte qui regroupe des communes, des EPCI, les conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire, le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil régional Rhône-Alpes.

Le PAT mobilise 20% du temps du Directeur adjoint au développement du PETR et 20% du temps du Responsable du Pôle développement et valorisation du PNR. L'animation est assurée par une animatrice à plein temps et la chargée de mission agriculture du PNR. Les copilotes recourent ponctuellement à d'autres personnes en interne selon les sujets.

Solagro a été sollicité en tant que prestataire du diagnostic et de missions d'animation et de prospective et les **chercheurs du projet « Inventer »** en tant qu'AMO de conduite de projet.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Elle est de type agri-alimentaire ouverte.

Instances de pilotage :

- Un comité de pilotage agri-alimentaire ouvert, composé d'élus des deux territoires, de représentants de l'Etat et des chambres consulaires, des chercheurs et des chargés des groupes projets (Vivea, Terre de Liens, Bio 63, Limagrain...). Ce comité se réunit une fois par trimestre.
- Un comité technique agri-alimentaire fermé, composé des deux partenaires en charge de la maîtrise d'ouvrage, de représentants de la Chambre d'agriculture, de techniciens et d'élus. Il se réunit une à deux fois par mois.

Instances de concertation :

- 3 plénières organisées avec les acteurs-clés du territoire : une pour introduire les ateliers, une pour restituer les travaux des ateliers et une pour présenter le plan d'actions
- Forums alimentaires territoriaux ouverts, organisés une à deux fois par an depuis 2019, réunissant 200 à 300 acteurs de tous les champs du système alimentaire et ayant lieu dans la zone commune entre les deux co-porteurs

Instances de co-construction :

- 2 ateliers « Fermes grandes cultures et élevage », à destination des agriculteurs, sur les modèles de développement possible (oct-nov 2017)
- 6 ateliers thématiques animés par des acteurs du territoire : consommation, foncier, production, transformation, distribution à destination de la restauration individuelle et à destination de la restauration collective (nov-déc 2017)

Implication des habitants : les forums alimentaires territoriaux sont ouverts au grand public.

LA COMMUNICATION

Les sites internet du PETR et du PNR mettent à disposition un certain nombre d'informations relatives au PAT : historique de la démarche, comptes rendus des plénières et ateliers, programme d'actions, actualités, etc.

LE FINANCEMENT

Le financement est réparti entre les **deux porteurs au prorata du nombre de leurs communes**. Une partie provient des cotisations des adhérents du syndicat mixte (autofinancement). Le PAT a aussi bénéficié d'une **dotation du PNA**, de financements du **programme de recherche PSDR4** ainsi que de financements européens **LEADER et FEADER**.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le PAT se fixe comme objectif de « chercher à **améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire** et à **offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous**, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement ». Il s'articule pour cela autour de 6 axes :

1. Préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agri-locale
2. Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice
3. Renforcer et créer les filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire d'aujourd'hui et de demain
4. Développer une culture du consommer sain, local et responsable
5. Faciliter l'accès aux produits locaux
6. Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Parmi la centaine de fiches actions remontées, un travail est en cours sur leur faisabilité et leur priorité, mené par les groupes projets afin d'affiner le programme d'actions.

Les actions à venir concernent principalement :

- **Le champ de l'économie** : étude sur les unités de transformation, diagnostic offre-demande et élaboration de contrats types pour une filière légumes plein champ, étude à destination des épiceries, petites surfaces et supermarchés sur les possibilités de les rapprocher des producteurs locaux
- **L'éducation et la sensibilisation** : actions de communication et sensibilisation grand public à destination des consommateurs – en particulier les jeunes – sur les sujets de santé, former et sensibiliser les professionnels
- **L'environnement** : accompagner le changement de modèle, développer la valorisation de l'herbe et renforcer l'autonomie protéique du territoire
- **L'aménagement** : montage d'un modèle avec des chercheurs clermontois pour identifier les zones les plus propices aux nouvelles cultures sur la base de divers critères (valeur agronomique, proximité avec les consommateurs)

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

Le PAT en est actuellement à la phase de mise en œuvre, qui a pris un peu de retard suite à un changement d'animatrice.

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

6 groupes de travail dit « **Groupes Projets** » ont été constitués à la suite du 1^{er} forum alimentaire local :

- Agir sur le foncier agricole avec les collectivités
- Formation et évolution des pratiques agricoles
- Intégrer les enjeux du PAT dans les démarches territoriales de santé
- Alimentation et jardins
- Logistique d'approvisionnement locale innovante
- Restauration collective locale

Ils sont chargés de proposer, prioriser et suivre les actions à mettre en œuvre.

Un **conseil scientifique**, composé des chercheurs en sciences humaines et sociales du projet « Inventer », est en cours de création.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

Certaines actions antérieures au programme ont été intégrées dans le PAT à l'instar du développement d'une filière viande locale et du projet autour de l'abattoir d'Ambert, actions toutes deux portées par le PNR.

L'EVALUATION DU PAT

Catégorie non renseignée

ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le PAT s'articule avec le **Contrat Local de Santé** de Thiers Ambert du Pays de la Vallée de la Dore, qui a proposé aux professionnels de santé de réfléchir au futur contrat en intégrant les objectifs du PAT (lien entre alimentation et santé).

Le **SCoT du PNR** fixe des limitations à l'artificialisation des terres à la faveur de l'agriculture et la **Trame Verte et Bleue** aborde l'enjeu de mutation de l'usage des sols.

COOPERATION INTERTERRITORIALE

Le Grand Clermont est **partenaire du projet Terralim** animé par Figeacteur, le pôle territorial de coopération économique de Figeac, et financé par le Commissariat du Massif Central. Il s'agit d'une plate-forme de coopération entre public et privé dédiée aux stratégies alimentaires territoriales.

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Réussite de la coopération interterritoriale y compris avec Clermont-Métropole
- Avantage des structures légères et souples des territoires de projet (PETR et PNR) qui facilitent l'élaboration du PAT et permettent d'avancer rapidement
- Décloisonnement des questions agricoles et ouverture au-delà du monde agricole
- Elus qui maîtrisent le sujet et le secteur car eux-mêmes éleveurs ou agriculteurs

DIFFICULTES ET FREINS

- Difficultés à vulgariser le PAT et communiquer auprès du grand public faute de temps et de moyens
- Difficultés à faire vivre le projet sur un aussi grand territoire, avec un nombre d'acteurs aussi important
- Difficultés à faire vivre le projet dans la pratique (effet grand-messe des réunions)

COMMENTAIRES ONPAT

Le PAT est fort instructif par sa dimension interterritoriale et son partenariat avec la recherche.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Site internet du PETR : <http://www.legrandclermont.com/projet-alimentaire-territorial>

Le PAT : <https://fr.calameo.com/read/0058048431bc37dfc14f8?page=1>

Fiche coopération interterritoriale : https://terresenvilles.org/wp-content/uploads/2021/02/TEV_Fiche_Coop_Resume_OFF.pdf

Recherche-action PSDR 4 Inventer : <https://www.psd4-auvergne.fr/PSDR-4/Les-4-projets/INVENTER>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

